

CONSEIL AUX ÉLUS
ET COLLECTIVITÉS



CONSEIL ARCHITECTURAL
ET PAYSAGER



PÉDAGOGIE EN MILIEU
SCOLAIRE



INFORMATION,
SENSIBILISATION, FORMATION



Le Conseil d'architecture,
d'urbanisme et d'environnement
de la Drôme

Aux côtés des élus drômois

- L A
D R O
M E -



 caue.dromenet.org
↳ Conseil aux élus et collectivités

Conseil et accompagnement des collectivités locales

Le CAUE vous accompagne dans vos projets d'aménagement et de construction

Votre commune ou groupement de communes a un projet :

- de mise en place ou de révision d'un outil de planification : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan local d'urbanisme intercommunal ou communal (PLUi), Carte communale ;
- de réflexion d'aménagement ou de développement sur tout ou partie de son territoire ;
- de création ou requalification d'un espace public ;
- de création ou requalification d'un bâtiment public ;
- de valorisation du paysage.

Du bâtiment au «grand paysage», en passant par le quartier ou l'ensemble du bourg : les interventions du CAUE abordent toutes les échelles, avec un objectif général, celui de la qualité : qualité d'usage, qualité architecturale, urbanistique et paysagère, qualité environnementale.

De l'amont au pré-opérationnel : le CAUE intervient de la réflexion préalable qui permet de cerner les enjeux, définir des principes d'aménagement ou choisir un site... jusqu'à l'accompagnement de la mise en œuvre du projet.

La qualité d'un projet se décide dès les premiers temps de son élaboration.

La vocation et l'efficacité du CAUE ? Être aux côtés des collectivités drômoises dès ces moments-là.

 memoire-des-territoires-dromois.dromenet.org

Le CAUE accompagne une centaine de projets chaque année. Vous pouvez accéder aux missions en cours sur le site du CAUE et à l'ensemble des rendus de ces missions d'accompagnement depuis 2005 sur la plateforme Mémoires des Territoires.

 collectivites.ladrome.fr

Le CAUE est partenaire du réseau de conseils, d'orientation et d'échanges qui rassemble les acteurs de l'ingénierie publique drômoise. L'ensemble de ces acteurs est au service des collectivités locales dans l'élaboration de leurs projets.



 caue.dromenet.org
↳ Conseil architectural et paysager

Conseil architectural et paysager

Le CAUE vous aide à mettre en place une offre de conseil architectural et paysager

Chaque projet de construction ou d'aménagement, qu'il soit public ou privé, ambitieux ou modeste, concourt à façonner la qualité générale de notre cadre de vie. Afin d'améliorer cette qualité, le CAUE contribue à développer le conseil architectural et paysager sur le territoire drômois.

Le conseil architectural et paysager fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions.

Il s'adresse d'abord aux habitants de votre territoire, mais aussi à vos propres services, aux lotisseurs et aménageurs... Vous souhaitez les faire bénéficier d'un tel service ? Le CAUE vous accompagne gratuitement dans sa mise en place puis vous aide à faire vivre le dispositif.

Le CAUE anime aussi le réseau des architectes-conseillers déployés sur le département par le biais de deux rencontres thématiques annuelles.

La mise en place d'un conseil architectural et paysager de proximité s'établit dans le cadre de la Charte départementale pour la qualité architecturale, urbanistique, paysagère et environnementale des constructions. Cette charte a pour objectif d'expliquer l'esprit dans lequel la mission de conseil doit être exercée dans les territoires ainsi que le rôle du CAUE en tant qu'animateur du réseau des architectes-conseillers.



 caue.dromenet.org
↳ Pédagogie en milieu scolaire

Pédagogie en milieu scolaire

Le CAUE aide à monter des projets pédagogiques

Vous souhaitez développer chez les plus jeunes de vos concitoyens une meilleure connaissance de leur quartier, de leur ville, de leur village, de leur environnement ?

La découverte d'un territoire, d'un site ou d'un bâtiment, l'extension prévue de l'école ou tout autre projet d'aménagement communal sont autant d'occasions possibles pour imaginer des projets pédagogiques diversifiés.

En soutien aux enseignants, le CAUE apporte ses compétences en matière d'architecture, de patrimoine, d'urbanisme, de paysage, d'environnement...

Le CAUE met à votre disposition des outils pédagogiques : expositions, publications, jeux...



 caue.dromenet.org
↳ Formation, information, sensibilisation

Formation, information, sensibilisation

Le CAUE vous propose des formations

Votre commune ou groupement de communes souhaite former ses élus et/ou techniciens dans les domaines :

- du paysage, de l'urbanisme, de l'aménagement, des espaces publics ?
- de la qualité architecturale et environnementale des bâtiments ?
- de la conduite de projets ?

Le CAUE contribue à l'élaboration et à l'organisation de votre programme de formation.

 caue.dromenet.org
↳ Publications / ressources

Le CAUE participe à la diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère

Le CAUE organise différents types de manifestations : rencontres, conférences-débats, visites, expositions...

Il édite ou apporte sa collaboration à des publications.

Par son site internet et les liens vers lesquels il renvoie, le CAUE met à votre disposition des ressources numériques.

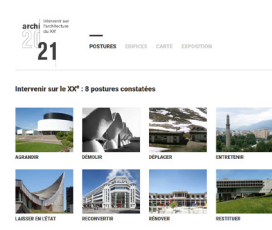
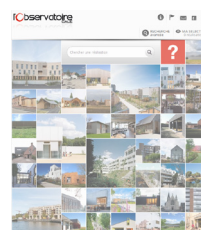


▲ Publications du CAUE : la lettre RDV, des fiches Fin de chantier pour montrer l'exemple

▲ Publications en partenariat



▲ Plateformes web du CAUE de la Drôme



▲ Ressources web du réseau des CAUE

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

Art. 1^{er}, loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, créant les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.



Qui sommes nous ?

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Drôme est un organisme départemental créé en 1979 dans le cadre de la loi sur l'Architecture de 1977. Il est chargé de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

La gouvernance du CAUE associe l'ensemble des acteurs du cadre de vie participant à la solidarité entre les collectivités. C'est un outil d'aide à la décision des collectivités, des institutions et des particuliers.

Ses missions sont définies par la loi.

- Conseil aux collectivités locales sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement
- Information, orientation et conseil aux particuliers désireux de construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre
- Information, sensibilisation et participation du public : citoyens, scolaires, maîtres d'ouvrages publics et professionnels
- Formation des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités

Le CAUE assure ses différentes missions grâce à deux types de financement :

- la taxe d'aménagement départementale sur les permis de construire, dont le taux est voté par le Conseil départemental ;
- les adhésions et concours apportés par les collectivités soutenant l'action du CAUE et faisant l'objet de conventions d'objectifs.

Pour assurer ces missions, une équipe de 15 personnes dont 9 chargés de mission, architectes, urbanistes ou paysagistes de formation, est à la disposition des maîtres d'ouvrage publics et privés.

Nos valeurs

Être à l'écoute de nos partenaires, aborder chaque mission sans idée préconçue • Garantir un conseil neutre et objectif • Accompagner des démarches exigeantes et imaginer de nouvelles réponses en faveur de la qualité du cadre de vie • Prendre appui sur les initiatives et les ressources locales, privilégier les démarches participatives • Contribuer à la sérénité du débat public par une posture de médiateur



écoute



indépendance



curiosité & créativité



co-construction



sérénité

- L A
D R O
M E -

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Drôme

44 rue Faventines - BP 1022 - 26010 Valence Cedex | Accueil du public : place Jean Collombet

04 75 79 04 03 - caue@dromenet.org



caue.dromenet.org